

RÈGLEMENTS PICKLEBALL

(Extraits des règlements de la Fédération de Pickleball Québec)

Une partie est gagnée par l'équipe ou le joueur qui se rend le premier à 11 points. Il doit y avoir deux points de différence avec l'équipe ou le joueur adverse.

Un point ne se compte que lorsque l'on a le service, si on perd l'échange, il n'y a aucun point mais seulement un changement de serveur.

Le serveur doit s'assurer que le receveur soit prêt avant d'effectuer le service.

Le serveur doit dire à haute voix le pointage avant de servir, en commençant par le pointage du serveur, puis du receveur.

Seulement un service peut être effectué; si la balle tombe dans le rectangle opposé, le jeu se poursuit; si la balle ne tombe pas dans le rectangle opposé, le service est perdu.

Le service s'effectue de derrière la ligne de fond, et doit s'effectuer en une motion allant du bas vers le haut.

Au service, la balle doit être frappée dans les airs, plus bas que la ceinture; elle doit lâcher la main avant la frappe et elle ne doit pas toucher au sol avant la frappe du serveur.

Après la frappe du serveur, la balle doit se rendre dans le rectangle opposé du terrain, sans toucher le filet ni la ligne de service, située à 7 pieds (2.13360 mètres) du filet.

La balle doit toucher au sol avant que le receveur ne la retourne et de même, le retour du receveur vers le côté service doit toucher le sol avant que le côté service ne la retourne; par après, la balle peut être frappée à la volée; autrement dit, il doit y avoir deux bonds (un de chaque côté) avant qu'elle puisse être frappée à la volée.

Zone d'action contrôlée (7 pieds du filet): la balle ne peut être touchée à la volée lorsque le frappeur est à l'intérieur de celle-ci; la balle peut être frappée dans la zone contrôlée si elle en a touché le sol.